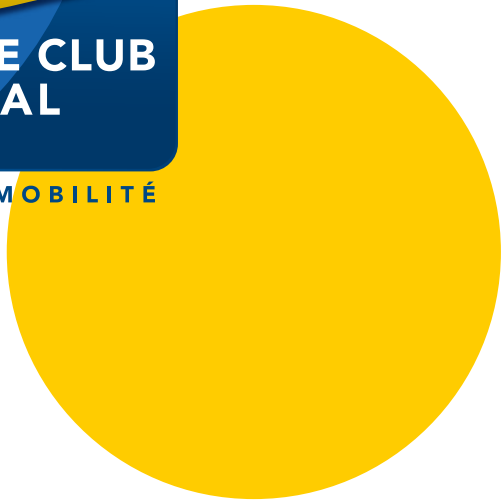




**AUTOMOBILE CLUB
NATIONAL**

PRIORITÉ À LA MOBILITÉ





| **AUTOMOBILE CLUB ASSOCIATION**

- Qui sommes-nous ? **4**
- Les services aux particuliers **7**
- Les formations d'Automobile Club Prévention et les services aux entreprises **10**

| **LA MOBILITÉ**

- L'ACA défend la mobilité individuelle **13**
- L'ACA s'engage pour l'amélioration de la sécurité routière **14**
- L'ACA agit pour une mobilité responsable **17**
- L'ACA agit pour une mobilité individuelle à un coût acceptable pour tous, essentiel pour maintenir la mobilité des personnes **18**
- L'ACA et le sport auto **20**
- Les actions de l'ACA **22**



L'ACA

L'ASSOCIATION QUI DÉFEND LES AUTOMOBILISTES ET LA MOBILITÉ INDIVIDUELLE

La mobilité est un facteur essentiel de notre qualité de vie. Elle est un outil indispensable à la croissance économique.

Parce qu'elle est appelée à répondre quotidiennement aux préoccupations de ses membres, l'Automobile Club Association bénéficie d'une grande expertise en matière de mobilité.

C'est ce contact direct avec les usagers de la route et les autorités publiques qui fait de l'Automobile Club Association la représentante légitime des usagers de la route dont elle défend les intérêts, tout en cherchant à accroître les bénéfices sociétaux que peuvent apporter une meilleure sécurité routière, une meilleure protection du consommateur, une meilleure protection de l'environnement et la promotion d'une mobilité durable pour tous.

Ce document décrit tout à la fois les principaux objectifs poursuivis par l'Automobile Club Association en matière

de mobilité, ainsi que les services dont bénéficient ses 1 300 000 adhérents.

Quelles que soient les pressions exercées, les individus continueront de vouloir se déplacer facilement et à un coût abordable, et rechercheront toujours les meilleurs moyens d'y parvenir.

Membre de la Fédération Internationale de l'Automobile, l'Automobile Club Association est dirigée par un Comité d'adhérents élus. Son histoire, plus que centenaire, et son statut associatif lui confèrent son indépendance et sa transparence.

Elle est déterminée à œuvrer durablement avec ses Clubs homologues à l'étranger, avec ses partenaires privés et institutionnels, et de concert avec les autorités publiques, pour aboutir à une mobilité accessible, durable et sûre pour tous.

“Tous ensemble donnons la priorité à la Mobilité.”

Didier BOLLECKER
Président de l'ACA



ACA : QUI SOMMES-NOUS ?

Présidée par Didier Bollecker, l'Automobile Club Association (ACA) est une structure apolitique, qui intervient sur tous les sujets touchant à la mobilité et offre, parallèlement, de multiples services aux usagers de la route, et notamment à ses 1 300 000 adhérents actuels.

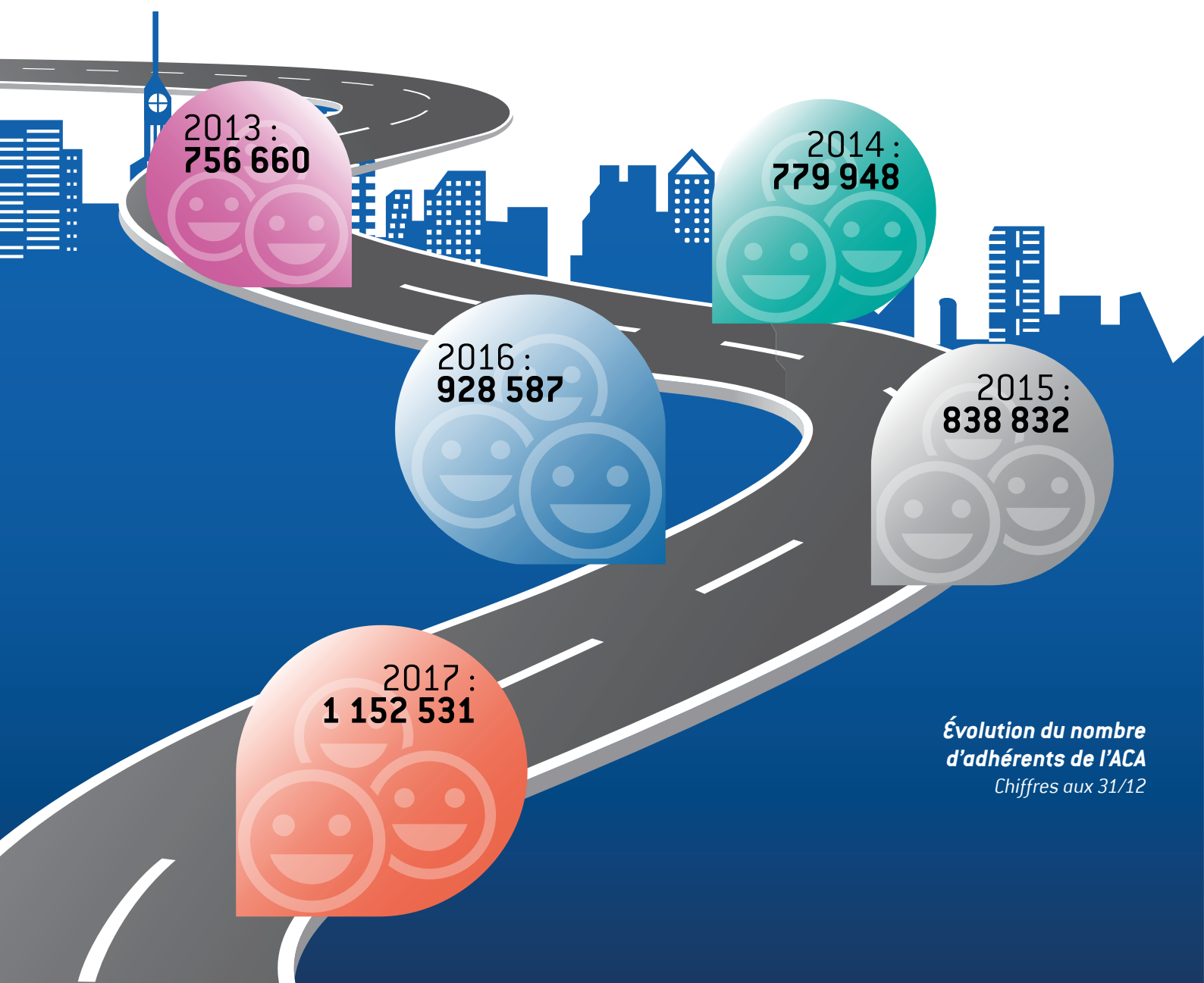
Née en avril 1900, avec l'émergence de la voiture, l'ACA a été longtemps pionnière : mise en place des premiers panneaux de signalisation routière, délivrance des rares "certificats de capacité" à la conduite des automobiles.

Pendant plusieurs décennies, l'Automobile Club sera le seul organisme habilité à délivrer des permis de conduire. Aujourd'hui, fruit de la fusion de plus de 20 Clubs régionaux, l'ACA est la représentante légitime des automobilistes et usagers de la route en France.

L'ACA sait se faire entendre : mise en place d'un contrôle

technique à la fin des années 80, acceptation des crash-tests indépendants par les constructeurs automobiles, contrôle technique des infrastructures, modifications du permis à points, création de commissions consultatives d'usagers...

À côté de ce rôle institutionnel, l'ACA propose de nombreux services aux automobilistes (protection juridique, assistance routière, voyage, assurance...), mène des programmes de sensibilisation et de formation des automobilistes, organise des ateliers d'autoévaluation



**Évolution du nombre
d'adhérents de l'ACA**

Chiffres aux 31/12



pour les seniors, propose des formations à la sécurité routière aux particuliers et aux entreprises, et réalise des stages de récupération de points.

Automobile Club Prévention, filiale de l'ACA, est une société leader dans la prévention et la maîtrise du risque routier professionnel (diagnostic, plans de prévention, stage de conduite préventive...), grâce à 6 centres de formation en France.

L'Automobile Club Association est membre de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), qui regroupe 220 associations au niveau mondial, représentant plus de 80 millions de membres et leurs familles.

L'Automobile Club Association est ainsi le relais naturel des campagnes mondiales menées par la Fédération

Internationale de l'Automobile, telles que :

- “ Make Cars Green ”, pour la promotion de l'écoconduite ;
- “ Action for Road Safety ” et “ Save Kids Live ” pour la promotion de la sécurité routière à l'échelle mondiale ;
- “#3500lives”...

L'Automobile Club Association relaie, en France, les actions lancées et développées en commun en Europe par les Automobile et Touring Clubs, telles que : EuroNCAP (crash-tests), EuroRAP (évaluation des routes), ainsi que des programmes d'évaluation portant sur la qualité des transports publics, la sécurité des passages piétons, les parkings relais, la qualité et la visibilité de la signalisation routière, la sécurité des chantiers de travaux routiers, la qualité et la sécurité des aires de services autoroutière...



“ Nous jouons un rôle clé en défendant et en protégeant les intérêts de tous les usagers de la route. ”

Claude BIDEAUX
Vice-Président de l'ACA



*“ Les automobilistes
ont des devoirs mais
aussi des droits.
Notre rôle est
d’y veiller. ”*

Claude POLIDORI
Président Délégué Rhône



LES SERVICES DE L'ACA AUX PARTICULIERS

L'ACA propose à ses adhérents, au travers de différentes formules d'adhésion, de nombreux services leur permettant de protéger leur mobilité ainsi que leur permis.

PROTECTION DU PERMIS

Stage de Récupération de Points

- Un stage gratuit de récupération de points par an.

Conditions : avoir un solde inférieur ou égal à 6 points et avoir perdu au moins 1 point pendant la période d'adhésion.

Formations Post-permis

- Sessions de 2h de conduite sur piste pour prévenir le risque routier.
- Sessions de remise à niveau du Code de la route.
- Ateliers de la mobilité pour conducteurs expérimentés.

Services Joker

- Si l'adhérent est dans l'impossibilité de conduire, nous organisons, selon le cas, le rapatriement (Joker Taxi), la recherche (Joker Fourrière) ou la sécurisation (Joker retrait immédiat du permis) de son véhicule.

DÉFENSE DE LA MOBILITÉ

Représentation des Usagers de la Route

- Défense des intérêts des usagers de la route et prévention au niveau national et international.

Assistance Juridique

- Conseils juridiques personnalisés pour éclairer les adhérents en matière automobile sur le droit applicable et les recours existants en cas de litige.
- Vérification gratuite des devis et factures automobiles.

Protection Juridique

- Les juristes de l'Automobile Club Association accompagnent l'adhérent et interviennent pour l'aider à régler leurs litiges en matière automobile.
- L'ACA participe aux frais d'expertise et prend en charge les frais d'avocat.

*“ Nous devons
sauvegarder
la mobilité des seniors
dans l'intérêt de tous. ”*



Henry BERNARD
Président Délégué Forez



ASSISTANCE TECHNIQUE

Coups de pouce Dépannage

• Crevaison, clés enfermées, brisées, perdues ou volées, panne ou erreur de carburant, portières gelées, véhicule enlisé : dépannage 24h/24, 7j/7.

Véhicule de Remplacement en Cas de Vol

• Prêt d'un véhicule pendant 30 jours, sans franchise kilométrique, en cas de vol.

Assistance Routière France

• Dépannage, remorquage sans franchise kilométrique partout en France (2 fois par an par adhérent).

• Assistance panne prolongée avec soit hébergement, rapatriement ou véhicule de remplacement (3 jours par événement).

• 20 € de remise garantie sur le contrôle technique obligatoire dans les centres partenaires de l'ACA.

Assistance Europe et Monde

• Assistance technique et médicale dans le monde entier.

SERVICES CLUB

Coups de pouce Financiers

• Aide financière en cas de collision avec un gros gibier, effraction du véhicule, vol de bagages.

Informations et services Club

• Conseils pour la mobilité à l'étranger.

• Carnet de passage en douanes.

• Avantages des Automobiles Clubs étrangers lors des déplacements de l'adhérent.

% Remises partenaires

• Programme Show your Card! : des remises à l'étranger partout dans le monde.

• Automobile Club Avantages : remboursement d'une partie des achats en ligne.

• Euromaster : 5 % de remise sur les pneumatiques.

• 10 à 20 % de remise sur le contrôle technique chez Dekra-Norisko-Autocontrol.

• Automobile Club Voyages : par exemple 10 % de remise chez VVF Villages, 25 % chez Pierre&Vacances, 7 % chez MSC Croisières...

Extension Conjoint et Famille

• Le conjoint ainsi que toutes les personnes rattachées à votre foyer fiscal bénéficient des prestations contenues dans l'adhésion du membre.



**COVOITURER
EN CHOEUR**
pour une mobilité
RESPONSABLE

L'OFFRE DE COVOITURAGE DES AUTOMOBILE CLUBS

Une alliance transfrontalière au service de la mobilité

- Plateforme européenne commune aux Automobile Clubs accessible directement par leur site Internet
- Pour les trajets du quotidien (domicile - travail/études), nationaux et transfrontaliers, de courte, moyenne ou longue distance
- Ouvert à tous, conducteurs ou passagers, adhérents des Automobile Clubs ou non
- Sans commissionnement des Automobile Clubs
- Prix libre négocié directement entre le conducteur et son passager

www.automobile-club.org/covoiturage



“ L’ACA a pour mission fondamentale de favoriser et de promouvoir la liberté de déplacement. Nous jouons un rôle clé en défendant et en protégeant les intérêts des usagers. ”



Jean-Claude DAVID
Président Délégué Auvergne



LES FORMATIONS D'ACP ET LES SERVICES AUX ENTREPRISES

Automobile Club Prévention (ACP) propose une palette de formations non seulement aux particuliers mais aussi aux entreprises, ainsi que les services de l'ACA pour protéger la mobilité du chef d'entreprise et de ses salariés.



Créée dans les années 1970 par la Compagnie pétrolière Elf Antar, ACP est une filiale de l'Automobile Club Association.

Organisme de formation et de conseil labellisé et recommandé par le Ministère des Transports, les CARSAT, les Compagnies, Mutuelles et Courtiers d'assurances, ACP est membre fondateur du Groupement des Préventeurs du Risque Routier, et dispose d'une implantation nationale, avec 19 centres régionaux de conseil et de formation, 50 formateurs et consultants.

LE STAGE CONDUITE ATTITUDE®

Le stage de référence sur 1 ou 2 jours d'ACP approuvé par des milliers de participants. En 2 jours, le stagiaire apprend à mettre en œuvre des techniques et attitudes lui permettant :

- d'évaluer et de mémoriser les risques liés à la conduite automobile au quotidien ;
- d'apprendre à ne pas se retrouver en situation d'accident ;
- en cas de situation d'urgence, d'adopter une attitude adaptée.

LE PLAN DE PRÉVENTION

Seul Cabinet conseil en France à œuvrer, depuis 16 ans, pour la prévention des risques routiers, Automobile Club Prévention est devenu le partenaire que les grandes entreprises, compagnies d'assurances, loueurs et courtiers associent à la mise en place de leur plan de prévention.

LES STAGES ACP " SUR MESURE "

Issues des recommandations de nos consultants et intégrées aux politiques de prévention des entreprises, les formations "sur-mesure" permettent aux entreprises de personnaliser les messages, les contenus, d'agir sur leurs risques spécifiques et aussi d'intégrer la conduite à l'ensemble de la mission professionnelle.

Par exemple : stages Véhicules Utilitaires avec ateliers chargement et arrimage, stages manœuvres, stages deux-roues (moto, vélo), stages véhicule électrique, événements de sensibilisation avec ateliers personnalisés.

LE CONTRAT PREVENTION MOBILITÉ Protéger la mobilité du chef d'entreprise et des salariés

Le véhicule et le permis de conduire sont des outils indispensables à la bonne marche de l'entreprise. Un ensemble unique de services vise à informer au mieux le dirigeant et les collaborateurs, à protéger leur mobilité et leur permis de conduire :

- Protection spécifique du représentant légal dans le cadre de ses responsabilités liées aux infractions commises par ses salariés.
- Assistance et protection juridique automobile : conseils et protection de notre service juridique spécialisé et agissant en toute indépendance.
- Les frais d'expertise ou d'avocats sont pris en charge si nécessaire.
- Prise en charge des stages de récupération de points.





“ Au travail, c’est sur la route que l’on meurt le plus. ACP est un acteur incontournable de la prévention du risque routier en entreprise.”

Jean-Philippe MONNATTE
Président D'ACP

“ Le risque routier est un enjeu majeur pour les entreprises. Les services de l’ACA contribuent efficacement à sa prévention.”



Patrick JOUBERT
Président Délégué Franche-Comté







L'ACA DÉFEND LA MOBILITÉ INDIVIDUELLE

La capacité des personnes à se déplacer aisément est l'une des caractéristiques des sociétés modernes.

Dans un monde plus interconnecté que jamais, la mobilité personnelle demeure un facteur essentiel de bien-être social, économique et environnemental.

Elle est indispensable à la qualité de vie et contribue fortement à une croissance économique durable.

L'automobile demeure l'instrument privilégié de la mobilité individuelle, puisque 83 % des déplacements des personnes sont effectués en voiture, cette proportion s'étant stabilisée depuis 1995.

Ce choix constant des usagers en faveur de la voiture s'explique logiquement car, presque toujours, celle-ci est un exceptionnel outil de gain de temps et par conséquent de qualité de vie.

Ce recours à la voiture ne résulte pas d'un attachement irrationnel et d'ordre psychologique : il est la conséquence pragmatique des avantages liés à son usage, de la simplification de la vie qu'elle procure dans la plupart des cas, et de l'accès qu'elle permet à des nouvelles activités.

Les avantages induits par la mobilité automobile représentent également un coût pour la société : accidents de la route, pollution, congestion, bruit...

L'un des défis majeurs pour la société du 21^e siècle est de concilier le désir de mobilité personnelle et la réduction, voire l'élimination, des nuisances dues à l'automobile.

Pour y parvenir, il faudra proposer aux voyageurs un réel choix en termes de mobilité, autrement dit leur permettre d'opter pour des déplacements plus sûrs et plus écologiques : via un accès simple et fiable à d'autres modes de transport, la possibilité d'acquérir des voitures plus propres et plus sûres, et enfin des mesures financières qui les incitent à préférer des modes de transport moins polluants plutôt qu'elles ne sanctionnent purement et simplement l'usage de la voiture.

“ Nous devons faire pression sur les décideurs politiques à tous les niveaux pour que la mobilité personnelle soit toujours une priorité.”

Simon MIDAL

Président Délégué Paris/Ile-de-France





L'ACA S'ENGAGE POUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les accidents de la circulation routière font plus d'1 million de morts et 50 millions de blessés par an dans le monde.

Même si des progrès importants ont été faits ces dernières décennies en Europe, près de 38 000 personnes perdent encore la vie sur ses routes chaque année, dont près de 4 000 en France.

Il reste là aussi beaucoup à faire pour réduire les risques de décès et traumatismes sur les routes. Outre le poids émotionnel et financier élevé pour les familles touchées, les accidents de la route ont un coût économique et social global, correspondant dans la plupart des pays, à l'équivalent de 1 à 3 % du PIB. En France, leur coût annuel dépasse les 25 milliards d'euros.

L'amélioration de la sécurité routière est l'une des plus grandes priorités de l'ACA.

CÔTÉ COMPORTEMENT

L'accent doit être mis sur les conducteurs novices, qui constituent un groupe exposé à des risques élevés. Les pouvoirs publics devraient se fonder sur l'exemple des pays européens qui mettent déjà en œuvre des formations post-permis permettant d'améliorer la perception de la circulation par les conducteurs novices, leur autoévaluation, leurs aptitudes.

CÔTÉ VÉHICULE

D'ici 2025, la quasi-totalité des véhicules neufs vendus dans le monde seront équipés d'un système de connexion permettant le développement de services de réservation,

de localisation et l'accès à des applications concernant par exemple l'entretien du véhicule, qui réduiront le nombre de pannes intempestives. Le déploiement de l'eCall pourrait contribuer à sauver jusqu'à 4 000 vies par an en Europe.

L'automatisation progressive des véhicules jouera un rôle clé dans l'amélioration de la sécurité routière. Les grands acteurs de l'industrie automobile prévoient la mise en circulation de voitures sans conducteurs en 2025. Une révolution en marche qui supposera de nouveaux cadres juridiques appropriés.

CÔTÉ INFRASTRUCTURE

Le programme EuroRAP, lancé à l'initiative des Automobile Clubs au niveau européen, permet, grâce à un système de notations des routes européennes de sensibiliser le public et de fournir aux gestionnaires des routes des informations de référence sur leurs résultats en termes de sécurité.

Les demandes de l'ACA devraient permettre la mise en œuvre, à court et moyen terme, d'une démarche spécifique EuroRAP en France, portant à la fois sur la voirie nationale et la voirie départementale.

Un audit des infrastructures routières réclamé par l'ACA permettrait de supprimer et de protéger les obstacles latéraux et de mettre en place partout des limitations de vitesse cohérentes, dans le cadre la " Juste Vitesse " que défend l'ACA (www.moiJV.com).





“ Chaque mois en France, les accidents de la route tuent environ 250 personnes, soit l'équivalent du crash mensuel d'un avion moyen courrier, et ce dans une quasi-indifférence. Il est temps d'agir !”

Alain JARLAUD

Président Délégué Champagne-Ardenne

“ L'ACA soutient activement le programme FIA Destination 2025 pour une mobilité équitable, intelligente et abordable. ”



Christian GERONDEAU

Président Délégué à la Mobilité et à l'Environnement





L'ACA AGIT POUR UNE MOBILITÉ RESPONSABLE

Les automobiles d'aujourd'hui sont plus propres et plus économes en carburant que jamais grâce aux avancées technologiques qui permettent de réduire les émissions toxiques ainsi que les rejets de CO₂ par véhicule.

Les automobilistes sont également de plus en plus conscients qu'une meilleure performance environnementale, c'est aussi moins de coûts d'utilisation et une fiscalité réduite.

Fixer des objectifs ambitieux de réduction des émissions de CO₂ à atteindre d'ici 2025, stimulera l'innovation et bénéficiera à l'ensemble de la société.

Cela suppose aussi de fournir un environnement stable en termes de mesures incitatives pour favoriser l'utilisation de technologies et de carburants non polluants (prix avantageux et allègement fiscaux), sachant que la mobilité individuelle demeurera un vecteur essentiel du bien-être.

Il est nécessaire que des progrès continuent d'être réalisés dans la sobriété en carburant et l'amélioration de la performance environnementale des véhicules à moteur à la fois par des mesures imposant des normes plus strictes d'économie de carburant, et par une amélioration de la formation des conducteurs dans ce domaine.

L'ACA sensibilise les automobilistes, les entreprises et les pouvoirs publics au rôle majeur que l'écoconduite peut jouer dans la réduction de la consommation de carburant.

“ Des avancées majeures pourront être obtenues en matière de mobilité en favorisant l'intermodalité par le développement des nouvelles technologies. ”



Jean-François PORNIN
Président Délégué Centre



L'ACA AGIT POUR UNE MOBILITÉ INDIVIDUELLE À UN COÛT ACCEPTABLE POUR TOUS

essentiel pour maintenir la mobilité des personnes

La mobilité personnelle est un bien trop précieux pour être restreint.

Il faut veiller à ce que cet accès à la mobilité personnelle, que ce soit grâce à l'automobile ou à d'autres moyens, soit généralisé, financièrement accessible, flexible, sûr, et adapté aux besoins et exigences de tous au quotidien.

Le transport individuel joue un rôle important dans la qualité de vie.

L'accroissement des taxes, rajouté aux coûts de possession et d'utilisation d'un véhicule, fait que la conduite d'une voiture pourrait bientôt devenir trop onéreuse pour une grande partie de la population, alors que le transport public ne fournit pas une alternative suffisante pour la plupart des individus.

L'INSEE considère qu'il s'agit du 2^e poste de dépenses des ménages après le logement et devant l'alimentation, alors qu'en 1960, le budget de l'alimentation était deux fois et demi supérieur à celui des transports.

Tous les ans l'ACA publie *Le Budget de l'Automobiliste* qui permet de suivre l'évolution des dépenses moyennes des automobilistes en France.

Les automobilistes ne devraient pas se voir imposer des taxes supplémentaires mais, bien au contraire, une part suffisante des recettes générées par l'automobile devrait

être dépensée pour maintenir et améliorer l'infrastructure actuelle afin d'augmenter leur sécurité et leur efficacité. Tout changement dans la structure de taxation doit être cohérent.

Ainsi, la mise en œuvre du principe de " l'utilisateur-payeur " ne pourrait être acceptable pour les utilisateurs que si elle est fiscalement neutre, afin de ne pas pénaliser la mobilité et décourager, par ailleurs, toute évolution vers des véhicules et des carburants plus efficaces.

Le vieillissement de la population de conducteurs aura une incidence majeure sur l'évolution des schémas de mobilité en termes de mode de transport et d'utilisation des véhicules. En 2025, un tiers de la population européenne sera âgé de plus de 65 ans.

Souvent, les conducteurs âgés réduisent ou cessent la conduite en raison de leurs préoccupations au sujet de leurs aptitudes à la conduite, ou pour des questions spécifiques de sécurité.

Il est nécessaire de mettre en œuvre des démarches alternatives pour ce groupe d'âge afin de maintenir un niveau élevé de lien social et de mobilité, gages de qualité de vie.



“La voiture est le mode de transport de référence, outil de toutes les classes sociales et plus particulièrement des ménages modestes, résidant dans les banlieues ou les zones rurales. Nous avons un rôle majeur à jouer en représentant leurs intérêts dans les futurs aménagements des transports.”

Alain HUGARD

Président Délégué Bourgogne





L'ACA ET LE SPORT AUTOMOBILE

L'Automobile Club Association est membre de la FIA, qui est également l'instance régissant le sport automobile mondial.

À ce titre, elle incite les constructeurs à promouvoir constamment des technologies innovantes, telles que les systèmes de récupération d'énergie, qui peuvent être ensuite transférées sur les véhicules destinés aux consommateurs.

Des travaux de recherche sont entrepris en permanence pour améliorer la sécurité des véhicules, et la plupart des innovations présentes dans les voitures modernes

proviennent directement du sport automobile, qui sert de laboratoire permanent : ABS, ESP, habitacles déformables, airbags, récupération d'énergie au freinage...

Dotée du statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies depuis 1947, la FIA intervient au sein du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) et du Forum mondial de l'harmonisation des réglementations automobiles des Nations Unies





(WP.29), qui ont permis de développer des améliorations en termes de sécurité des véhicules telles que les essais de choc avant décalés et latéraux, les systèmes de sécurité pour enfants et le contrôle électronique de stabilité.

À travers ces organes, la FIA continue de faire pression pour une plus grande harmonisation des normes de sécurité et d'émission des véhicules, comme la

modernisation du cycle d'essai des véhicules légers et l'élaboration d'une norme harmonisée en matière de carburant.

Mais le sport automobile, c'est aussi la passion. Au travers de nombreuses associations sportives liées à l'ACA dans les régions, des dizaines d'épreuves automobiles sont organisées.

“ Nous devons tirer parti des innovations technologiques développées par le sport automobile pour en faire bénéficier tous les automobilistes. ”



Gérard Blottière

Président Délégué Normandie et Poitou-Charentes

Pierre Gasly



PORTE-PAROLE DES USAGERS DE LA ROUTE

L'Automobile Club Association intervient auprès des pouvoirs publics afin d'œuvrer pour le droit à la mobilité de tous : rétrospective de quelques-unes de nos actions.

LA CAMPAGNE #3500LIVES



La campagne vise à sensibiliser et à encourager les usagers de la route à respecter des règles de sécurité routière.

Consultable sur : www.ac-a.fr/3500lives

1 MILLION D'ADHÉRENTS



1 million, c'est le nombre d'adhérents qui confient aujourd'hui la protection de leur mobilité à l'ACA, 1^{er} Automobile Club français.

Consultable sur : www.ac-a.fr/1-million

LE BUDGET DE L'AUTOMOBILISTE® Combien vous coûte votre voiture ?



Photographie objective des dépenses annuelles moyennes de l'automobiliste français "type".

Consultable sur : www.ac-a.fr/budget

LA JUSTE VITESSE, "MOIJV" !



Un site internet pour manifester son soutien à la *Juste Vitesse* plutôt qu'à un abaissement à 80 km/h.

Consultable sur : www.mojv.com

LÂCHE TON TEL



Sensibilisation des usagers de la route aux risques liés à l'utilisation du téléphone.

Consultable sur : www.lachetontel.eu

MY CAR MY DATA Les données liées aux nouveaux systèmes de mobilité



Sensibilisation du public sur les données collectées par les véhicules connectés et la manière dont elles sont utilisées.

Consultable sur : www.mycarmydata.fr

CARTES GRISES EN LIGNE



L'ACA alerte le Gouvernement sur les dysfonctionnements du système des cartes grises en ligne.

Consultable sur : www.ac-a.fr/ants

OBJECTIF MOBILITÉ POUR TOUS



Les principales recommandations de l'ACA concernant la sécurité routière, la fiscalité, la mobilité urbaine...

Consultable sur : objectifmobilitepourtous.fr



Retrouvez en ligne tous nos dossiers sur :

www.ac-a.fr/actions





SERVICE PRESSE DE L'AUTOMOBILE CLUB ASSOCIATION

service_presse@automobile-club.org

- Yves Carra, Porte-Parole :
+33 (0)6 88 38 60 48
- Laure Kempf, Chargée de Relations Presse :
+33 (0)3 69 06 46 06
- Céline Genzwurker-Kastner, Directrice Juridique et des Politiques Publiques :
+33 (0)3 68 00 38 00

SIÈGE

38 avenue du Rhin - 67100 Strasbourg

BUREAU PARISIEN

9 rue d'Artois - 75008 Paris

www.automobile-club.org

